

Les sources figurent en bibliographie

Tandis que la campagne de vaccination contre les HPV dans les collèges bat son plein, **l'Education Nationale se voit depuis octobre 2021 chargée par son ministère de sensibiliser les élèves à la vaccination** au moyen de « guides enseignants ». Si ce sujet fait déjà partie du programme des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), il est à noter que ce sont désormais tous les professeurs, du CP au lycée, quelle que soit la matière qu'ils enseignent, qui « *sont invités à animer un débat au sein de leur classe en présentant les enjeux de la vaccination en général, et contre la COVID-19 ou l'infection aux papillomavirus en particulier.* »

Dans un contexte où le concept d' « **école promotrice de santé** », instigué par l'OMS, l'UNESCO et plébiscité par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), veut remplacer notre traditionnelle éducation à la santé, le Syndicat Liberté Santé, qui défend les professions et les professionnels du soin, s'inquiète de **l'empiètement de l'Education Nationale sur le secteur médical et pharmaceutique** et des mutations qui se profilent derrière le vocable de « santé ».

En effet, entre « éduquer à la **santé** », santé définie par l'OMS comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social* », et promouvoir en classe la **vaccination**, qui est un acte médical, et des produits pharmaceutiques, comme les **vaccins**, il y a pour le Syndicat Liberté Santé, une nuance et une limite à respecter.

De fait, nous dirigeons-nous vers une pratique ritualisée et banalisée de la vaccination ?

Un manuel qui va bien au-delà du contenu des cours de SVT et d'une campagne de vaccination.

Bien plus techniques que de simples affiches ou qu'une explication succincte du principe de base de la vaccination, les fiches-ressources mises à disposition des professeurs ressemblent à s'y méprendre à un argumentaire issu de l'industrie pharmaceutique. A charge pour les professeurs de mettre ensuite ces connaissances en œuvre autour d'un **débat** et **d'activités** présentées dans un kit, sur plusieurs séances avec leurs élèves, afin d'**éveiller leur sens critique** sur la thématique de la vaccination nous dit-on.

Mais au vu de la complexité des notions abordées, il s'avère que **soit ces guides en disent trop, soit ils n'en disent pas assez** pour amener professeurs et élèves à véritablement pouvoir se forger un avis exhaustif et éclairé sur la question. Et pour cause, à chacun son métier !

Aussi, que pensent les professeurs de cette nouvelle tâche qui leur est confiée, sur base de volontariat pour le moment ? Nous comprendrions qu'ils en soient fort embarrassés... Autant que le seraient les médecins s'il venait au Ministère de la Santé l'idée saugrenue de les inciter à dispenser cours de mathématiques ou d'arts plastiques à leurs jeunes patients...

À l'instar des soignants, nouvellement investis du rôle prétendument déontologique et éthique d'être des « modèles vaccinés » pour leurs patients, **les professeurs se verraient-ils à leur tour, qui plus est à titre gracieux, enrôlés pour devenir des VRP de l'industrie pharmaceutique ?**

Un personnel non qualifié...

Les professions de médecins, infirmiers, pharmaciens ou de l'information médicale, sont des **métiers de la SANTÉ**, dont l'exercice est soumis à l'obtention d'un **diplôme** validant des **aptitudes** acquises au cours d'un **enseignement théorique et pratique** de plusieurs années. L'exercice de ces professions est en outre régi par le **Code de la Santé Publique** voire conditionné à l'**inscription à un Ordre**. Réaliser des tâches dévolues à ces professions sans réunir les conditions nécessaires relève d'un exercice illégal.

Les professeurs des écoles, collèges et lycées, aussi compétents et professionnels soient-ils dans leur discipline, ne sont donc ni habilités, ni aptes à délivrer aux élèves **une information juste et complète dans les règles de l'art** concernant la médecine et la vaccination, pas plus qu'ils ne disposent des qualifications requises pour promouvoir des produits pharmaceutiques en classe.

Il va sans dire que le fait d'associer une « campagne » vaccinale à cette « sensibilisation » à la vaccination ne doit en aucun cas servir d'**alibi** pour légitimer ce transfert de compétences en dehors de tout cadre déontologique, ni pour écarter insidieusement les professionnels de santé de cette question qui relève pourtant de leurs strictes compétences.

*« Cette évolution d'une éducation pour la santé « naturelle » vers une éducation pour la santé « plus professionnelle » progresse-t-elle vers une coexistence complémentaire et mutualisée ou vers une concurrence et une substitution des rôles ? L'interprétation n'est pas toujours simple pour une **clarification des rôles pourtant indispensable.** »*

P. Lamour et O. Brixi

Le Syndicat Liberté Santé rappelle que la vaccination EST et DOIT RESTER un acte MÉDICAL.

L'agence Européenne du Médicament (EMA) rappelle que *« toutes les informations relatives à la sécurité doivent être soigneusement prises en compte avant d'administrer **ou de recommander une vaccination** »*. L'indication de vaccination ne peut donc s'envisager **qu'après un avis médical**.

Aussi, contrairement au message véhiculé par éducol, la vaccination ne peut être considérée que comme un acte citoyen. Il s'agit avant tout d'un **acte médical** nécessitant la prise en compte de la **balance bénéfice-risque individuelle** de chacun.

Seul un médecin, connaissant son patient, à savoir son **dossier médical**, son environnement socio-familial et ses habitudes de vie, est habilité à juger du bien-fondé de lui proposer telle ou telle vaccination. Il incombe également au médecin de se tenir **informé** des dernières données acquises de la médecine et de la science afin de fournir une **information claire, loyale et appropriée** à son patient, en vue de recueillir son **consentement libre et éclairé**. Les professionnels de santé ont également le devoir d'être à jour de leurs connaissances avant de prendre la parole **publiquement**.

Pour animer le débat en classe, éducol propose aux professeurs de demander à leurs élèves contre quelles maladies ils sont vaccinés. Le Syndicat Liberté Santé rappelle aux élèves que leur statut vaccinal relève du **secret médical** et que leurs professeurs ne sont pas autorisés à le leur demander.

La campagne de « vaccination » Covid-19 à utiliser comme référence pour les débats !

Outre le fait que les guides éducol affirment que les injections Covid-19 sont des vaccins, de surcroît utiles, sûrs et efficaces, qui permettent de se protéger soi et les autres, et même de parvenir à une immunité collective à condition que 85 % de la population MONDIALE soit immunisée, ils proposent aux enseignants d'utiliser la campagne de « vaccination contre le Covid-19 » comme référence pour les débats.

Or il se trouve que le Syndicat Liberté Santé, qui regroupe des professionnels du monde de la santé, obligés en 2021 de se faire « vacciner » contre le Covid-19 pour être autorisés à travailler conformément à la loi 2021-1040 du 5 août 2021, s'est déjà trouvé confronté à ces assertions.

Immunité collective et protection altruiste ?

Sur quelles sources officielles éducol fonde-t-il ses allégations ? Il serait intéressant de le savoir car les fabricants eux-mêmes et l'EMA l'ignorent ! En effet, le 18 octobre 2023 l'Agence Européenne du Médicament (EMA) a écrit au Parlement Européen que « **les vaccins Covid-19 n'ont pas été autorisés en vue de prévenir la transmission de personne à personne. Les indications mentionnent uniquement la protection des personnes vaccinées** ».

Dès lors, **quid de la vaccination altruiste et de l'utilité de vacciner les enfants et les adolescents qui ne risquent rien en contractant le Covid ?** Faut-il rendre les enseignants complices de telles inepties ?

Sur cette base, aux questions qu'éducol conseille de poser aux adolescents :

« *Pensez-vous que la vaccination est une question qui ne concerne que la personne vaccinée ou l'ensemble de la population ?* »

et « *Quelles sont à votre avis les raisons ayant déterminé la décision par les autorités de santé d'étendre la recommandation du vaccin contre le Covid-19 aux jeunes de 12 à 18 ans ?* »,

on pourrait ajouter celle-ci : « **Que penser des campagnes gouvernementales massives qui ont poussé des populations entières à se faire vacciner pour protéger les autres alors que les décideurs savaient qu'il n'en était rien ?** »

D'autant moins quand l'étude de **Pfizer** portant sur la 3^{ème} dose, qui figure dans un rapport de la **FDA** daté du 17 septembre **2021**, et une autre, gigantesque, menée par la **Cleveland Clinic**, mondialement réputée pour la robustesse de ces études, mettent toutes deux en évidence une probable **efficacité négative des injections**.

En effet, quand la première montre une **hausse jusqu'à 300% du risque d'être infecté dans le temps quand on a été vacciné avec Comirnaty** (Pfizer), la seconde conclut que **plus on reçoit de doses de ces injections, plus le risque de contracter la covid et de la transmettre augmente**. Est-ce là l'effet attendu d'un **vaccin** ? Qui plus est altruiste ?

Brandir l'étendard de la citoyenneté en appelant à se faire vacciner contre le Covid-19 pour protéger les autres est donc fallacieux. Autant que d'affirmer que les injections Covid-19 sont sûres.

Les injections Covid-19 sont-elles sans risques ?

Les rapports de la **Haute Autorité de Santé (HAS)** sont pourtant sans équivoque : **les fabricants n'ont pas fourni toutes les données permettant d'affirmer l'innocuité de ces injections.**

Et sur le terrain ? Malgré une sous-déclaration MASSIVE et multifactorielle des événements indésirables (EI), à la date du 8 juin 2023 (derniers chiffres en date... qui datent), l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) en charge de la pharmacovigilance en France, annonçait **193.934 EI** déclarés pour les seuls vaccins Covid-19, dont un QUART graves (maladies invalidantes, décès...).

Alors, quand éducol précise dans son guide Vademecum « L'École promotrice de santé » (p. 30) :

*« qu'il est de la **responsabilité de l'éducation nationale** de ne pas promouvoir les méthodes de bien-être et les médecines « non éprouvées », qu'en est-il de produits non-éprouvés étiquetés « vaccins » ?*

Est-ce éthique d'abuser de la crédulité et de la bonne volonté des enseignants en leur demandant de promouvoir des produits potentiellement dangereux auprès de leurs élèves qui risquent si peu de la maladie ?

Un kit éducatif axé sur la peur et l'hygiénisme.

En toile de fond des activités proposées aux élèves, un même message de **peur** asséné en boucle sous toutes ses formes (vidéos, histoire, images à sérier, ateliers...) : peur des **microbes**, peur des **épidémies**, peur de l'autre susceptible **d'être porteur de microbes** contaminants, peur de soi et de se rendre **coupable** de contaminer les autres. Pourtant, ne vivons-nous pas AVEC des milliards de micro-organismes de toutes sortes depuis la nuit des temps ?

Et quelles sont les solutions opposées à la menace omniprésente de ces microbes ? **Lavage des mains, gestes barrière, port du masque et vaccination.**

Quid de l'importance du **terrain** ? Passée sous silence. Et du rôle joué par notre **système immunitaire** ? Minore. De complexe et très élaboré, résultant du travail de milliers d'années d'évolution, le système immunitaire se retrouve ici réduit à son plus simple appareil, tandis que l'**immunité croisée**, à laquelle les enfants participent pourtant grandement, n'est pas évoquée. Rien non plus sur les alternatives thérapeutiques ou préventives existantes, quelles soient médicamenteuses ou naturelles. Hors des vaccins, point de salut !

Pourtant, sachons-le, aucune étude n'apporte la preuve de l'efficacité du port du masque et de la vaccination contre les contaminations.

Considérant que la santé est, telle que définie par l'OMS elle-même « **un état de complet bien-être physique, mental et social, (qui) ne consiste pas seulement en une absence de maladie mentale ou d'infirmité** », comment dès lors peut-on prétendre que l'hygiénisme à outrance et la vaccination constituent une condition sine qua non pour atteindre à une bonne santé ?

Un contenu choisi et orienté : vers une « démedicalisation » normalisée de la vaccination ?

◆ Les guides et kits pédagogiques :

Historique hollywoodisé de la vaccination qui évoque Pasteur sans mentionner Béchamp, silence sur les limites et les échecs de la vaccination, présentation des différents types de vaccins au milieu desquels se glissent incognito les injections à l'ARNm tandis que tous les vaccins (rougeole, grippe, etc) sont fusionnés sous la seule enseigne de LA vaccination, sans distinguer les maladies immunisantes de celles qui le sont moins. Bien que ces guides aient été mis à jour en décembre 2023, pas un commentaire sur le fait que l'ANSM a placé plusieurs vaccins sur la liste des **substances vénéneuses** (rougeole, hépatite B, etc, cités dans ces guides). Silence également sur le délai normal de développement d'un vaccin, sur les phases d'essais cliniques, sur les législations en vigueur, la pharmacovigilance, le Code de Santé publique... C'eût pourtant été à propos.

Concernant les injections Covid-19, motus sur le **secret défense** qui les frappe, motus sur les **modifications apportées à l'ARNm** et sur les conséquences graves que cela implique dans le codage des protéines, motus sur les **excipients** utilisés pourtant **uniquement destinés à la recherche et strictement interdits pour un usage humain ou animal et surtout pour les enfants...** Voilà qui aurait pourtant animé le débat !

Des informations édulcorées, incomplètes, tronquées, voire trompeuses... La pieuse volonté énoncée de développer l'esprit critique des élèves au sujet de la vaccination se heurte manifestement à la nature même des informations distillées tout au long de ces guides. Il en résulte un débat biaisé, pétri de rabâchage et ponctué d'une évaluation ! Tous les moyens sont déployés pour que la leçon soit bien retenue.

◆ Les cartes débats :

Les « cartes débat » présentent quant à elles **des personnages « avec » ou « sans » ÉTATS D'ÂME vis-à-vis de la vaccination**. Voilà qui est très questionnant. Comme expliqué précédemment, **une vaccination est indiquée ou ne l'est pas**. Aussi, en quoi une vaccination est-elle censée susciter des « états d'âme », soit « **un scrupule de conscience remettant en question une ligne d'action** » (Larousse) ?

On relève parallèlement une **absence de contradiction sensée** et un **parti pris évident** en faveur d'une pratique inconditionnelle de la vaccination. Le personnage qui exprime, par exemple, être jeune et en bonne santé et ne pas avoir, à l'instar de ses enfants, besoin de se faire vacciner contre le covid, a été nommé Yves ANTY, est présenté comme antivax et le mot « complotiste » est lâché sur sa fiche. Où est le débat ?

Le Syndicat Liberté Santé propose quatre autres personnages pour compléter ces cartes débat ainsi qu'une réponse au « débat » dans un contre-kit disponible en bibliographie.

Sous couvert de compétences à acquérir telles que la lecture fonctionnelle, l'enseignement moral et civique, la reconnaissance des comportements favorables à une bonne santé etc, il nous semble surtout que les professeurs sont encouragés à mener au sein des établissements scolaires bien plus qu'une sensibilisation à la vaccination, une **propagande** outrancière qui ne dit pas son nom.

Les mêmes allégations que celles soutenues par l'Académie de médecine et le Comité d'Éthique.

Et le même objectif : lutter contre « l'hésitation vaccinale ».

L'expérience de Asch

On note également que sont préconisés trois votes à main levée (au début, au milieu et à la fin des débats) pour évaluer l'avis des élèves à propos de la vaccination au sein du groupe classe. Une sensibilisation à la vaccination décidément bien singulière...

Or nous savons que, par **conformisme**, l'individu a tendance à adopter des normes sociales et des façons d'agir et de penser pour maintenir son intégration dans le groupe, et ce même s'il est conscient que ces normes sont insensées ou contraires à son propre avis.

Aussi, faut-il voir dans ses votes non-anonymes une tentative d'encourager tous les élèves à se conformer à l'idée prépondérante du groupe, ouvertement poussée vers une adhésion « sans état d'âme » à la vaccination ?

Est-ce éthique d'user de l'influence des professeurs sur les élèves pour exercer sur eux un prosélytisme travesti sous les traits d'une discussion faussement anodine, en dehors de la présence des parents, pourtant responsables légaux de la santé de leurs enfants ?

Est-ce tolérable sur les bancs de l'école de la République ?

Lutter contre l'hésitation vaccinale

L'intention, qui ressort au fil de la lecture de ces guides, de **remporter l'adhésion inconditionnelle des enfants à la vaccination**, s'inscrit dans un vaste programme de « *politique vaccinale optimisée* » mené en amont par l'OMS qui souhaite que se créent des partenariats avec des acteurs extérieurs au secteur de la vaccination pour « *atteindre une couverture vaccinale élevée* » d'ici 2030.

C'est ainsi que les 8 et 9 décembre 2023, lors d'un **symposium organisé à Rio**, l'Académie de médecine française a résolu, avec celles de 3 autres pays, de faire « **des vaccins sa Grande Cause Médicale de 2024** » et de « **vaincre l'hésitation vaccinale** par la mobilisation des autorités et des agents sanitaires, l'utilisation de tous les relais d'information et **une restauration de la confiance dans la science débutée, poursuivie et renforcée à l'école.** » en encourageant « *le public, les médias, les professionnels de santé, les décideurs politiques, les institutions d'enseignement à faire leurs les bénéfiques à long terme de la vaccination* ».

L'objectif affiché du protocole de Rio est donc celui de **convaincre** la population et le maximum de pays des « *bénéfiques historiques* » et des « *perspectives exaltantes* » de la vaccination, « *d'encourager l'innovation technologique dans le développement et les pratiques vaccinales* » et de s'assurer que les recommandations de l'OMS en matière de vaccination seront massivement suivies.

La création d'une « *Alliance vaccinale* » internationale permettra de veiller au bon déroulement du programme et de sélectionner les stratégies les plus efficaces à mettre en œuvre pour une promotion optimale de la vaccination...

En bref...

D'éducation à la santé, nous glissons à une « promotion pour la santé », glissant à son tour vers une « sensibilisation à la vaccination »... et au bout du compte, c'est bien à une « promotion de la vaccination » à laquelle nous assistons, en dehors du contexte médical et des règles déontologiques qui devraient s'imposer.

De fait, cette joliment-nommée « sensibilisation à la vaccination » s'apparente davantage à une **propagande** féroce se servant de protagonistes **extérieurs au monde de la santé**, non soumis aux responsabilités inhérentes, dans une **parodie de débat** contradictoire pour restaurer un **semblant de confiance** sur bases **d'informations incomplètes voire trompeuses** et d'une hygiène en santé se muant en **hygiénisme**.

Y aurait-il une intention sous-jacente de dépouiller la vaccination de toutes ses contraintes d'ordre médical et déontologique afin d'en faire **UNE NORME** à laquelle souscrire comme d'évidence, sans « état d'âme », un rituel initiatique incontournable pour être reconnu, à terme, comme citoyen ?

- ◆ Sachant que la santé ne peut se réduire à la prévention des maladies infectieuses, qui ne se réduit pas elle-même à la vaccination,
- ◆ en gardant à l'esprit que **l'OMS est financée à 80% par des fonds privés** (laboratoires, fondations...) décidant de la façon dont doivent être utilisés leurs dons,
- ◆ que Bill Gates, au travers de la GAVI et de la fondation Bill et Melinda Gates, se trouve propulsé au rang des principaux « donateurs » et que ses « dons » -soit les dividendes de ses placements- servent à soutenir, en plus de l'industrie agrochimique (Bayer, Monsanto...) et du développement technologique, exclusivement le développement des vaccins en matière de santé,

⇒ **de quelle santé est-il question et à qui profite l'opération ?**

L'image de prestige que s'est forgée l'OMS dans le passé ne doit pas nous empêcher de nous questionner sur le bien-fondé de ses recommandations actuelles, et le positionnement du Syndicat Liberté Santé ici est clair :

Pas de si, pas de mais, la vaccination est et doit rester un acte médical

librement consenti par le patient

après avoir reçu une information claire, loyale et appropriée.

Nous invitons les parents, les professeurs et les chefs d'établissement à s'interroger sur le rôle de l'école et sur le type de médecine dont ils veulent pouvoir bénéficier aujourd'hui et pour les décennies à venir. Un courrier est mis à la disposition des parents désireux d'intervenir auprès des établissements de leurs enfants à ce sujet en bibliographie : <https://Biblio6SLSeduscol.pjsls.org>

Eduscol : sensibiliser les jeunes du CP au lycée à la vaccination (MAJ décembre 2023) : <https://eduscol.education.fr/2792/sensibiliser-les-jeunes-du-cp-au-lycee-la-vaccination>